

**Procès-verbal**  
**Assemblée générale annuelle**  
**Le mardi, 13 septembre 2022 à 18h30**  
**Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie**

Présences :

Caroline Moreau, directrice de l'école  
Émilie Séguin, directrice adjointe  
David Boucher, président du conseil d'établissement  
Andréane Morissette  
Mélanie Quesnel  
Meagan McCann  
Roxanne Gaudreau  
Chantal Guévremont  
Sylvie L'Heureux  
Justin Alary  
Jonathan Simard  
Christelle Vinet  
Virginia Lavigne  
Jonathan Décary  
Marinka Ménard

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Madame Moreau et Monsieur Boucher se présentent et souhaitent la bienvenue à tous.

**2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée**

Madame Morissette agira comme secrétaire pour l'assemblée.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Caroline Moreau procède à la lecture de l'ordre du jour.

*Il est proposé par Madame L'Heureux d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.*

Adopté à l'unanimité  
Résolution AG 22-23-01

#### **4. Lecture et adoption du procès-verbal**

Chacun procède, individuellement, à la lecture du procès-verbal de l'AGA 2021.

*Il est proposé par Madame Guévremont d'adopter le procès-verbal tel que proposé.*

Adopté à l'unanimité  
Résolution AG 22-23-02

#### **5. Dépôt du rapport annuel de l'école et du conseil d'établissement**

Madame Moreau demande à l'assemblée de prendre quelques minutes pour prendre connaissance du rapport annuel du conseil d'établissement. Elle peint le portrait général de la dernière année scolaire en comparaison avec cette année.

#### **6. Questions de l'assemblée**

- ✓ Madame Ménard questionne sur la façon dont les classes multi-niveaux sont formées et nous nous devons consulter les parents. Madame Moreau répond que non, il n'y a aucune obligation à consulter les parents avant la formation des groupes. Les élèves sont sélectionnés selon leur profil général (aptitude au travail autonome, comportement individuel vs dynamique des autres élèves de la classe). Un enseignant mentor sera libéré pour accompagner les enseignants es groupes multi-niveaux (organisation, apprentissages, etc.).
- ✓ Madame Ménard demande si les procès-verbaux des rencontres du conseil d'établissement sont accessibles. Madame Moreau confirme que oui, tous les procès-verbaux se retrouvent sur notre site internet.
- ✓ Monsieur Boucher se questionne sur la clientèle grandissante à l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie. Madame Moreau mentionne que c'est une préoccupation de plusieurs depuis maintenant deux ans. La prochaine étape dans ce dossier est une rencontre avec la municipalité (qui aura lieu sous peu) afin d'évaluer le nombre de permis de construction émis dans la dernière année. Mais pour l'instant, il y a encore des locaux à l'immeuble qui peuvent être transformés en salle de classe. Les classes modulaires peuvent être une autre possibilité.
- ✓ Monsieur Décary demande s'il est possible de redécouper les bassins et si oui, de quelle façon nous devons procéder. Madame Moreau explique que lorsqu'il y a un redécoupage des bassins, le conseil d'établissement est la première instance consultée. Par la suite, il y aura une consultation publique. Elle souligne que pour l'instant, un redécoupage n'est pas envisagé, mais qui sait ce qui se passera dans les prochaines années?

- ✓ Madame Gaudreau demande ce qui en est avec la gestion des déchets à l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie. Madame Moreau explique qu'avec le grand nombre de travaux effectués dans les derniers mois, il y a eu l'ajout d'un conteneur à déchets à l'avant de l'école. Malheureusement, des gens du voisinage sont venus y déposer des choses. L'équipe de conciergerie ainsi que les déménageurs ramasseront le tout dans les prochains jours.

## **7. Rôle et fonction du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents**

Madame Moreau explique qu'il y a seulement un conseil d'établissement pour les deux immeubles. Ce dernier est composé de 4 parents, 4 membres du personnel, 1 membre de la communauté et la direction. Il y a un minimum de 5 rencontres par année (6 sont prévues au calendrier, mais l'une d'elle est facultative). Elle explique le rôle de l'OPP, soit de voir à l'organisation d'activités et de collaborer avec le personnel de l'école. Elle mentionne également que chaque immeuble a son propre comité OPP. Elle termine en expliquant le rôle du représentant au comité de parents et que maintenant avec la loi 40 et la nouvelle gouvernance le représentant EHDAA n'est plus choisi par le CÉ (les parents d'élèves ayant un plan d'intervention reçoivent un courriel à cet effet).

## **8. Adoption de la procédure d'élection**

Madame Moreau informe l'assemblée de la procédure d'élection. Elle explique qu'elle agira à titre de présidente d'élection.

## **9. Élection de 3 nouveaux membres**

Trois parents proposent leur candidature : Monsieur David Boucher, Monsieur Jonathan Décary et Madame Marinka Ménard.

Aucun vote n'est nécessaire; Monsieur Boucher, Monsieur Décary et Madame Ménard sont élues par acclamation.

Madame Roxanne Gaudreau agira comme membre substitut.

## **10. Élection d'un représentant au comité de parents du CSSPO**

Madame Ménard sera représentante au comité de parents.

Élue par acclamation

### **11. Organisme de participation des parents (OPP)**

Il est proposé par Monsieur Boucher qu'il y ait un comité de l'OPP par immeuble.

Adopté à l'unanimité

### **12. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant complété, la levée de l'assemblée est proposée par Madame L'Heureux à 19h42.

Adopté à l'unanimité  
Résolution AG 22-23-03